

**Bouts de choux et Patinage Plus
HIVER 2012
Du 5 janvier 2012 au 24 mars 2012**

Le programme **Bouts de choux** s'adresse aux enfants âgés de **3 à 5 ans**; les leçons sont axées sur l'apprentissage par le jeu. Le programme **Patinage Plus** s'adresse aux débutants âgés de **5 ans et plus** qui désirent apprendre le patinage de base, de même qu'aux enfants patinant sans aide qui désirent perfectionner d'autres habiletés telles qu'arrêter, patiner à reculons, effectuer des croisés, vitesse, etc. Les leçons durent 50 minutes.

Équipement obligatoire :

Patinage Plus - Patins, mitaines, casque de HOCKEY (obligatoire).

Bouts de choux - Patins, mitaines, casque de HOCKEY avec protecteur facial (obligatoire).

Endroit : Aréna Bob-Birnie

Adresse : Club de Patinage Artistique de Pointe-Claire

96, av. Douglas-Shand
Pointe-Claire, QC H9R 2A8
514 630-1338

OU s'inscrire au bureau de l'aréna

OU s'inscrire par la poste

Date-limite d'enregistrement : Le 3 janvier 2012

Des frais de 15 \$ seront applicables pour chaque inscription reçue en retard, soit après le 3 janvier 2012.

Dates importantes	Judi 18 h – 18 h 50 (I)	Vendredi 15 h – 15 h 50 (II) 17 h – 17 h 50 (III) 18 h – 18 h 50 (IV)	Samedi 9 h – 9 h 50 (V) 9 h 55 – 10 h 45 (VI)
1^{re} leçon après Noël	Le 5 janvier 2012	Le 6 janvier 2012	Le 7 janvier 2012
Dernière leçon	Le 22 mars 2012	Le 23 mars 2012	Le 24 mars 2012
Fête de fin de session (pour les patineurs et leurs familles)	Le 31 mars 2012 11 h – 14 h		
LEÇONS ANNULÉES	Le 9 février 2012	Le 10 février 2012	Le 11 février 2012

Tarif (inclut l'adhésion annuelle à Patinage Canada)

Un(e) enfant = 150 \$

Deux enfants = 145 \$

Trois enfants = 140 \$

Chèque à l'ordre du : Club de patinage artistique de Pointe-Claire (CPAPC)

Date du chèque : Le 3 janvier 2012

Politique de remboursement : Aucun remboursement **APRÈS** le 21 janvier 2012

Annulation des leçons en raison d'une tempête

Si vous vous demandez: Les leçons seront-elles annulées quand il neigera cet hiver?

Notre décision reposera sur celle des deux commissions scolaires de l'Ouest-de-l'Île. Si les écoles publiques n'ouvrent pas le matin en raison d'une tempête de neige, nous ANNULERONS les sessions Patinage Plus ce jour-là. Nous nous efforcerons d'offrir une session de reprise à la fin de la saison si l'horaire le permet.

BOUTS DE CHOIX ET PATINAGE PLUS – FORMULAIRE D'INSCRIPTION HIVER 2012

Lettres MOULÉES pour l'information de correspondance s.v.p.	
Nom de famille, parent ou tuteur:	Prénom du parent:
Adresse:	Ville:
Code postal:	Téléphone:
COURRIEL :	

Renonciation: Le club de patinage artistique de Pointe-Claire ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte de biens, préjudice, ou blessures de quelque nature que ce soit dans les locaux du club. Chaque membre ou invité(e) utilisera le club et ses installations à ses propres risques.

Signature du parent ou tuteur : X _____

Information sur le patineur : Lettres MOULÉES et compléter UN FORMULAIRE pour chaque enfant			
Nom de famille de l'enfant:		Prénom:	
Date de naissance (JJ/MM/AA):		Genre (F/M):	
Numéro de carte d'assurance maladie		Date d'expiration (AAAAMM)	Dernier écusson obtenu
		Nouveau membre? Oui <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Jamais patiné	<input type="checkbox"/> Marche sans aide sur glace	<input type="checkbox"/> Pousse et glisse	<input type="checkbox"/> Patinage à reculons et arrêts

S'IL VOUS PLAÎT, ENCERCLER LE SESSION REQUIS

SESSION	I	II	III	IV	V	VI
JOUR / L'HEURE	Judi 18 h – 18 h 50	Vendredi 15 h – 15 h 50	Vendredi 17 h – 17 h 50	Vendredi 18 h – 18 h 50	Samedi 9 h – 9 h 50	Samedi 9 h 55 – 10 h 45

Catégorie	Indiquer la session (√)	Coût <u>PAR</u> Enfant Demi Session	Si l'enfant était inscrit en demi-session (oct-dec) dans la même année
1 Enfant	<input type="checkbox"/>	150 \$	115 \$
2 Enfants	<input type="checkbox"/>	145 \$	110 \$
3-4 Enfants	<input type="checkbox"/>	140 \$	105 \$

Chèque à l'ordre du :
Club de patinage artistique de Pointe-Claire (CPAPC)

Date du chèque :
Le 3 janvier 2012

Politique de remboursement :
Aucun remboursement
APRÈS le 21 janvier 2012

Des frais de 15 \$ seront applicables pour chaque inscription reçue en retard, soit après le 3 janvier 2012

SECTION POUR LE BUREAU				
				\$
Montant du Cheque	Date du Cheque	# du Cheque		FRAIS DE RETARD (si applicable) 15.00 \$
Comptant	Reçu par (initiales)			(Montant (Total) \$